

SiL - Jeu de piste 130 ans - Conditions de participation

La Commune de Lausanne, représentée par ses Services industriels (ci-après désignés par «les SiL»), assure l'organisation du concours.

La participation au concours entraîne l'acceptation expresse des présentes conditions par la participante ou le participant:

1. Conditions de participation

- a) Le concours est ouvert à toutes les personnes physiques ayant 18 ans révolus et domiciliées en Suisse.
- b) Une seule participation par personne est autorisée.
- c) Les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Lausanne ne peuvent pas participer au concours destiné au grand public.
- d) Les SiL se réservent le droit de contrôler auprès de toute participante et tout participant le respect des conditions citées en let. a à c.
- e) La participation est gratuite et n'est liée à aucune obligation d'achat ou de conclusion de prestations supplémentaires.
- f) L'inscription et la participation au concours ne sont possibles que sur le site internet des Frères Brigands, <https://www.lesfreresbrigands.ch>, en téléchargeant leur application.

2. Protection des données

- a) En utilisant l'application des Frères Brigands, la participante ou le participant est soumis à la politique de confidentialité de ladite application.
- b) Les Frères Brigands transmettent aux SiL la liste des participantes et participants ayant donné un nombre suffisant de bonnes réponses aux SiL. Les SiL procèdent aux tirages au sort et contactent les gagnantes ou gagnants.
- c) Les données personnelles recueillies par les SiL dans le cadre du concours sont traitées de manière confidentielle à des fins de réalisation du concours uniquement. Au surplus, la déclaration de protection des données des SiL disponible à l'adresse <https://www.lausanne.ch/hors-arbo/cgu.html> s'applique.
- d) Les gagnantes ou gagnants consentent à la publication de leurs nom et prénom par les SiL sur Internet et les réseaux sociaux de la Ville de Lausanne et des SiL.

3. Procédure

- a) Le concours débute le 1^{er} septembre 2026 et prend fin le 14 décembre 2026.
- b) Pour participer aux tirages au sort les participantes et participants doivent avoir répondu correctement à au moins 1 énigme parmi les 14 proposées. Leurs chances de gagner triplent s'ils répondent aux 14 énigmes.
- c) Lorsqu'une personne remporte un lot, une de ses chances est retirée pour les tirages suivants. Elle peut donc continuer à participer tant qu'il lui reste une ou plusieurs chances. Les casquettes font exception: leur gain ne réduit pas le nombre de chances pour les tirages suivants.
- d) Les gagnantes ou gagnants sont désignés par trois tirages au sort réalisés pendant la durée du concours ainsi qu'un tirage au sort spécial « grands prix » à son issue. Les gains des tirages au sort sont composés comme suit :
 - 1^{er} tirage au sort (2 octobre, 45 lots)
 - 5 bons Enjoy Lausanne d'une valeur de CHF 100.-
 - 5 kits équi watt d'une valeur de CHF 90.-
 - 5 x 2 billets de cinéma (Cinétoile Malley), d'une valeur de CHF 40.-
 - 30 casquettes SiL 130
 - 2^{ème} tirage au sort (3 novembre, 45 lots)
 - 5 bons Enjoy Lausanne d'une valeur de CHF 100.-
 - 5 kits équi watt d'une valeur de CHF 90.-
 - 5 x 2 billets de cinéma (Cinétoile Malley), d'une valeur de CHF 40.-

- 30 casquettes SiL 130
 - 3^{ème} tirage au sort (3 décembre, 45 lots)
 - 5 bons Enjoy Lausanne d'une valeur de CHF 100.-
 - 5 kits équi watt d'une valeur de CHF 90.-
 - 5 x 2 billets de cinéma (Cinétoile Malley), d'une valeur de CHF 40.-
 - 30 casquettes SiL 130
 - Grand prix (17 décembre, 2 lots):
 - 1 bon vélo électrique d'une valeur de CHF 3'000.-
 - 1 an d'abonnement à MobiEuro à CHF 58.-/mois (valeur totale CHF 696.- + frais activation offerts)
 - e) Les tirages au sort ne sont pas réalisés en public.
 - f) Remise des prix: une fois par mois au début de chaque mois (octobre, novembre et décembre) pendant la durée du concours et mi-décembre à son issue.
 - g) Les gagnantes ou gagnants seront informés par email.
 - h) La remise des prix se fait en mains propres, les gagnantes et gagnants doivent venir récupérer leur gain dans les locaux des Services industriels de Lausanne, Place Chauderon 23 à Lausanne. Lors de la remise du prix, les gagnantes ou gagnants sont tenus de prouver leur identité en produisant un titre d'identité valable.
4. Abonnement offert aux services Mobile des SiL
- a) À l'issue de la période offerte, le tarif normal des services s'appliquera selon les conditions tarifaires en vigueur, sauf résiliation intervenue dans les délais contractuels.
 - b) Gain non cumulable avec une autre offre ou avantage.
5. Généralités
- a) Les prix sont non-nominatifs. Ils ne peuvent être échangés ou convertis en espèces.
 - b) En cas de non-respect de l'une ou l'autre des présentes conditions de participation ou de manipulation du jeu, la participante ou le participant concerné sera exclu du concours.
 - c) Le droit suisse est seul applicable.
 - d) Toute contestation ou recours juridique est exclu.